



cité de l'éducation

KITOV

LES INSTITUTIONS SINAI

École Maternelle et Primaire

ENGAGEMENT DE SCOLARITE

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2013/14

	MONTANT DE LA SCOLARITE SUR 11 MOIS (hors frais de rentrée) GAN / PRIMAIRE	MONTANT DE LA SCOLARITE SUR 11 MOIS (hors frais de rentrée) COLLEGE
. Pour 1 enfant	385 €	400 € Par enfant
. Pour 2 enfants	714 €	
. Pour 3 enfants	998 €	
. Pour 4 enfants	1 222 €	

Nom : Prénom

Adresse :

.....

Tel : Port :

E-mail :

Enfants concernés :

Nom / Prénom :

Classe Année 2013/2014

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONDITIONS GENERALES

. L'inscription de votre (vos) enfant (s) ne sera effective qu'après paiement intégral des sommes dues au titre de la scolarité précédente et après réception de l'autorisation de prélèvement automatique ci-jointe dûment complétée et signée ou d'un ensemble de chèques d'un montant équivalent.

. **En cas de désistement de votre part de l'inscription de votre (vos) enfant (s), après le 1^{er} Mai 2013, le Chèque du mois de septembre 2013 sera encaissé dans sa totalité.**

. Sauf en cas de force majeure, tout trimestre commencé sera dû dans son intégralité.

. Tout retard de paiement, chèques impayés, ou rejet de prélèvement, entraîneront des frais administratifs fixés forfaitairement à :

- Chèque impayé : 15 €
- Prélèvement rejeté : 15 €

Pour les prélèvements, les Institutions Sinaï se réservent le droit, en cas de non paiement intégral au 31 Juillet 2013, de prélever la somme restant à devoir, par un prélèvement au mois d'Août 2014 de la totalité des sommes restant dues.

ENGAGEMENT DE PAIEMENT

Conformément aux tarifs d'écolage fixés pour l'année 2013/2014

Je (nous) soussigné(s) M. ou et Mme

Demeurant :

Acceptons l'ensemble des conditions générales ci-dessus et nous nous engageons à payer

la somme de : € Annuelle pour la scolarité des enfants cités au recto. (Hors frais de rentrée).

répartie sur 11 mois de Septembre 2013 à Juillet 2014. Cette somme sera réglée de la manière suivante* :

1 chèque pour Septembre 2013 d'un montant de : € à l'ordre de LIS.

Et

Par 10 prélèvements (d'Octobre 2013 à juillet 2014), Ordre de prélèvement remis ce jour d'un montant unitaire de : € (hors frais de rentrée)

Par 11 chèques (de septembre 2013 à juillet 2014), remis ce jour d'un montant unitaire de : € à l'ordre de LIS (hors frais de rentrée)

En un règlement intégral pour l'année scolaire ; dans ce cas je déduis 3 % du montant global de la scolarité de mon (mes) enfant (s).

Fait à Paris, le

Signature des Parents

(Précédée de la mention Lu et approuvé)

LA DIRECTION

*cocher la case correspondant à votre choix de règlement.